

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE PARIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

REPRISE DE L'ACTIVITÉ DU SAUJ À COMPTER DU 2 JUIN 2020

1. Horaires d'ouverture du SAUJ

À compter du 2 juin 2020, le SAUJ sera ouvert en continu de 9 heures à 17 heures.

2. Orientation des justiciables et des auxiliaires de justice

➤ **Au SAUJ Sud :**

Accueil des avocats : aux guichets 1 à 4 et dépôt des actes au Box C

Accueil de l'instruction au guichet 16 (assuré par un greffier d'instruction)

Accueil des justiciables en matière pénale : aux guichets 5 à 11 et 18 à 22

➤ **Au SAUJ Nord :**

Accueil des justiciables en matière civile : aux guichets 25 à 38

Accueil des justiciables en matière de nationalité : aux guichets 23 et 24 (accueil assuré par les agents du pôle de la nationalité de 9 heures 30 à 13 heures)

Accueil des auxiliaires de justice (hors avocat) : au Box L

Après leur passage par l'accueil directionnel, les justiciables seront invités à utiliser les tables d'orientation, situées dans l'atrium, pour obtenir un ticket qui les orientera :

- **vers le SAUJ Nord** pour les demandes en matière civile et de nationalité,

- **vers le SAUJ Sud** pour les demandes en matière pénale.